

# Monteur de plateformes de travail sur mât(s) – ECS3.8

## Durée

**3 jours (21 heures)**

**Salle : 7H00 – Pratique : 14H00**

## Public et Prérequis

**Public : Monteur de plateformes de travail sur mât(s) (1)**

**Prérequis : Aptitude médicale aux travaux en hauteur. Pas de restriction au port de charges. Compréhension de la langue française nécessaire à l'exercice de la fonction**

## Objectif

Monter les plateformes de travail sur mât(s) dans les règles de l'art, et dans ce but, connaître la réglementation, la technologie des matériels et les méthodes de montage

## Méthode pédagogique

Des informations technologiques sur les différents types de plateformes sur mât(s) accompagnent les études de cas et les essais pratiques de montage et de démontage. Il est tenu compte des impératifs d'efficacité et des risques liés au montage de ces équipements

## Contenu

- › Réglementation du travail en hauteur et instances de prévention
- › Risques spécifiques au métier de monteur
- › Protections collectives et individuelles (description et utilisation)
- › Technologie des différentes familles de matériels, et domaines d'utilisation de chacune d'elles : plateformes de travail, ascenseurs de chantier et monte matériaux
- › Prise de connaissance du chantier : plans, notices, pièces écrites (PPSPS ...) lecture de plan, adéquation du matériel au site et aux travaux à réaliser ...
- › Opérations de démarrage de chantier :
  - Réception et stockage du matériel (notions d'élingage)
  - Balisage de la zone de travail
- › Montage (et démontage) des matériels conformément aux modes opératoires :
  - Implantation de la base : positionnement, calage et mise à niveau
  - Assemblage des éléments : plateformes et mâts
  - Réalisation des ancrages et amarrages
- › Essais de fonctionnement et réglages des sécurités
- › Transmission des instructions d'utilisation

## Evaluation des acquis

L'efficacité des montages et démontages de plateformes constitue l'élément principal du stage. Une bonne connaissance des points techniques et réglementaires conforte ces acquisitions qui sont vérifiées par une évaluation des savoir-faire lors des séquences pratiques et une évaluation des connaissances par QCM

Une Attestation de Formation Professionnelle est délivrée aux stagiaires possédant l'expérience requise et ayant satisfait aux tests

## Particularités

**Stage intra-entreprise :**

- › matériel mis à disposition par l'entreprise
- › 8 participants maximum

(1) En cas d'expérience inférieure à 3 mois, l'attestation peut être différée, et obtenue au vu d'un bilan d'activité dressé par l'entreprise quelques mois après le stage